

L'aérodrome de Saint-Hubert encore dans la tourmente

Le Conseil d'Etat reconnaît l'illégalité du permis pour le zoning économique.

ÇA NE PLANE PAS

Une sérieuse menace plane sur l'aérodrome de Saint-Hubert (spécialisé dans le vol à voile): la construction d'un zoning d'entreprises juste à côté, destiné à permettre à l'aérodrome de diversifier ses activités, est remise en question. En effet, plusieurs riverains et utilisateurs de l'aérodrome ont attaqué devant le Conseil d'Etat le projet de zoning porté par Idelux, l'intercommunale de développement économique de la province de Luxembourg. Si ces recours devaient aboutir et que la zone d'activités économiques était compromise, Idelux envisage très sérieusement de fermer tout simplement l'aérodrome par manque de rentabilité du site ("La Libre" du 13 mars).

Or, le Conseil d'Etat vient de rendre un premier arrêt dans ce dossier polémique: il rejette la demande de sus-

pension du projet demandé par les plaignants. Toutefois, dans la même décision, la juridiction reconnaît les failles liées à la légalité du permis d'urbanisme délivré par la Région wallonne à l'égard du projet de zoning.

Du coup, l'avocat des riverains et des utilisateurs estime qu'Idelux va devoir remettre tout le dossier à plat et revoir sa copie: le Conseil d'Etat *"fait droit à la thèse de l'illégalité du permis d'urbanisme délivré par la Région wallonne, explique-t-il. Le Conseil d'Etat pointe ainsi une triple illégalité. Il est avant tout reproché à Idelux d'avoir saucissonné son projet sans avoir procédé à une évaluation globale des incidences environnementales. Il est également reproché à Idelux d'avoir introduit un simple permis d'urbanisme en lieu et place d'un permis unique. Il est enfin reproché à Idelux d'avoir déposé une notice d'évaluation des incidences incomplète, ne permettant pas à la Région wallonne de statuer en connaissance de cause. [...] Il ne fait aucun doute que le permis sera, dans les prochains mois, annulé par la haute juridiction administrative"*.

Frédéric Chardon

COM ID LGT